

MJC de Besançon - Implantation sur le quartier des Clairs-Soleils - Attribution d'une subvention pour 2001

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'association Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon est une des plus anciennes associations d'éducation populaire de la Ville. Elle a longtemps été un acteur de la vie bisontine en gérant pour le compte de la Mairie des équipements socio-culturels de quartier.

Depuis plusieurs années, son activité s'était transférée sur le Haut-Doubs à travers le développement et la gestion d'un Centre d'Accueil et de Plein-Air au Touillon-Loutelet.

Début 2001, l'association a fait connaître son souhait de se réimplanter sur Besançon pour développer un projet d'animation de quartier.

Elle a proposé une installation à Clairs-Soleils en occupant les locaux de l'ancienne Maison Pour Tous libérés par le départ de l'association Profession Sport 25.

En accord avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon qui souhaite la création d'un Centre Social sur Clairs-Soleils, la Ville a retenu cette proposition qui vise, à terme, à développer une intervention d'animation sociale globale sur le quartier dans des conditions similaires à celles connues sur le quartier de Palente/Orchamps avec la MJC de Palente ou de Rosemont/St-Ferjeux avec le Comité de Quartier.

La MJC de Besançon se verrait confier la gestion de l'équipement MPT, 93, rue de Chalezeule et une mission d'animation de quartier au bénéfice des habitants de Clairs-Soleils et de l'ensemble de la Ville.

La CAF envisage de proposer un agrément Centre Social définissant une mission de coordination et un appui financier annuel.

L'Etat s'est par ailleurs engagé à soutenir la démarche de mise en place de la MJC et de retenir l'association comme référent-quartier du Contrat de Ville à compter de 2002.

Pour assurer le démarrage de l'opération, la Ville réalisera des travaux de mise en conformité sécurité et de peinture du bâtiment, 93, rue de Chalezeule pour un montant de 89 KF (13 567,96 €) (conformité sécurité : 44 KF (6 707,76 €), peinture par le chantier d'insertion de la Maison de quartier de St-Ferjeux : 45 KF (6 860,21 €)).

Dans un premier temps, l'association a mené sur 2001 un travail préparatoire dans le cadre d'un projet de pré-centre social financé dès cette année par la CAF à hauteur de 143 KF (21 800,21 €).

La Ville appuie la démarche et il est proposé d'attribuer à l'association pour 2001 une subvention d'un montant de 150 KF correspondant à l'implication du Directeur de la structure MJC depuis plusieurs mois sur le quartier.

A compter de 2002, après son installation dans les locaux, l'association assurera la présence continue d'une équipe professionnelle, l'élaboration d'un projet du centre social et le développement d'actions d'animation de quartier par la reprise progressive de missions actuellement assurées par les services municipaux ou d'autres partenaires.

Le financement de la structure et de ses actions sera assuré pour la part Ville par des crédits de subventions inscrits au BP 2002 au titre de la délégation Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le projet d'implantation sur le quartier des Clairs-Soleils de l'association et le principe de création d'un équipement d'animation/centre social confié à la MJC de Besançon,
- autoriser la réalisation des travaux 93, rue de Chalezeule,
- attribuer à l'association pour 2001 une subvention de 150 KF (22 867,35 €).

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 92.524.6574.47030, abondés à hauteur de 80 KF (12 195,92 €) par une reprise sur le compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 938 du budget 2001.

«M. LE MAIRE : Vous savez que le bâtiment de l'ancienne MPT des Clairs-Soleils est actuellement occupé par Profession Sport 25 qui va partir à la Maison des Sports du côté des Tilleroyes. La volonté de la Ville étant d'implanter une nouvelle MJC sur le quartier, nous faisons la proposition d'y mettre celle dite du Loutelet qui était au départ à Montrapon et qui reviendrait donc sur Besançon. Il y a donc une préfiguration de tout ce qui est en train de se mettre en place pour permettre le démarrage de cette opération importante sur le quartier des Clairs-Soleils qui nécessite toute notre attention et je crois qu'on est d'accord les uns les autres par rapport à cela. Il y aura donc dans les mois à venir un gros travail à faire sur Clairs-Soleils.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, juste une demande de précision et vous allez me la donner très certainement parce que vous connaissez le dossier...

M. LE MAIRE : Comme tous d'ailleurs.

M. Bernard LAMBERT : ... dans sa démarche. Nous allons voter 150 KF correspondant à l'implication du directeur ; est-ce une subvention de fonctionnement ou une partie du salaire de l'intéressé ?

M. LE MAIRE : Nous versons 150 KF à l'association pour sa mise en place sur le secteur. Le directeur, lui, fonctionne actuellement entre autres sur le Loutelet. Chacun le connaît, c'est Jean-Claude GRANDJEAN. Le directeur viendra avec peut-être aussi d'autres personnes pour permettre de lancer la machine mais Patrick BONTEMPS va vous répondre.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Juste une question aussi parce que sur ce quartier il me semble qu'il y a déjà les Francas, et au point public des Clairs-Soleils il y a déjà des animateurs, donc apparemment la MJC va reprendre l'animation ?

M. LE MAIRE : Les Francas vont rester, le point public c'est tout à fait autre chose, là c'est ce qu'on appelait il y a quelques années...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Il n'y a pas de concurrence entre les trois structures ?

M. LE MAIRE : Au contraire, ce qu'on va leur demander c'est de travailler tous ensemble, ce qui n'est pas forcément toujours le plus facile d'ailleurs mais la MJC propose des activités à caractère socio-culturel, d'animation. Il va falloir qu'ils travaillent en cohérence avec les Francas, mais là on peut faire confiance à la Première Adjointe, elle y veillera. Quant au point public, je crois que c'est tout à fait autre chose.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Mon souhait était de savoir s'il y avait un projet d'ensemble sur ce quartier-là.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, je crois qu'il y a différentes structures et ce qui est vrai d'ailleurs aux Clairs-Soleils est vrai ailleurs aussi. Il faut, mais ce n'est pas toujours vrai et ce n'est pas toujours facile, que sur les quartiers l'ensemble des structures que nous subventionnons travaillent ensemble.

M. Patrick BONTEMPS : Je vais répondre aux deux questions en fait. Actuellement et depuis le 1^{er} juillet, la MJC, dans le cadre d'une configuration de prêt centre social, est installée sur le quartier par l'intermédiaire de M. GRANDJEAN. C'est donc effectivement pour faire fonctionner cette activité que nous versons une première subvention, sachant que la CAF, puisque le prêt centre social est agréé par la CAF, abonde à une hauteur de 143 KF. Donc c'est déjà bien pour un travail qui est en cours et dans l'esprit configuration de la présence sociale, c'est-à-dire de coordination des actions sur ce quartier. Actuellement il y a un certain nombre de partenaires parmi lesquels les Francas qui ont vocation à travailler pour l'instant avec la maison de jeunes sur le quartier. A terme, et là peut-être que la Première Adjointe pourra intervenir, il y aura peut-être une redistribution mais dans l'immédiat il s'agit bien d'une collaboration de l'ensemble des acteurs dont les Francas.

Mme Françoise FELLMANN : Les Francas restent sur Clairs-Soleils effectivement avec le centre aéré pour les enfants d'âge primaire. La Maison du Loutelet étant chargée de l'animation, ils travailleront effectivement ensemble. On a déjà eu des rencontres dans le cadre du contrat temps libre et les Francas resteront en tout cas pour les animations des centres aérés.

M. Bernard LAMBERT : Tout faire pour travailler ensemble, cela implique-t-il une convention, contrat d'objectif, coordination, tout cela ?

M. LE MAIRE : Cela se fera certainement lorsque nous allons mettre en place le dispositif. Patrick BONTEMPS et Françoise FELLMANN vont y veiller. Le terme centre social, moi, ne me convient pas. C'est la dénomination CAF mais un centre social CAF c'est avant tout un centre d'animation. Un centre social -et il n'y a absolument rien de péjoratif- accueille l'ensemble des habitants du quartier, on y a une prise en compte globale des problèmes, on y fait de l'animation, de la prévention, on s'occupe des problèmes des jeunes, des moins jeunes. On peut prendre par exemple aussi, pourquoi pas, des cours de cuisine, c'est l'équivalent de ce qui se passe dans une maison de quartier, mais avec une participation de la CAF qui elle, intervient en direction essentiellement des familles. Le terme centre social ne représente donc pas forcément la réalité de ce qui s'y passe».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget -Contrat de Ville-, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.